4/4 Atelier « Territoires dynamiques »

Horizon 2040

Le Schéma de cohérence territoriale est un document de planification stratégique qui fixe le cap à horizon 2040. Le SCoT est un projet politique concerté, destiné à servir de cadre de référence pour traiter des questions d'aménagement du territoire. Le projet de SCoT Causses et Cévennes est structuré autour de 4 axes : territoires préservés / territoires habités / territoires solidaires / territoires dynamiques. L'atelier « **territoires dynamiques** », permet d'aborder les thèmes suivants : agriculture, économie, tourisme, formation. **Retrouvez ici, une des 4 plaquettes de restitution des actes du séminaire prospectif « quelle vision stratégique en 2040 ? »**

4 ATELIER TERRITOIRES DYNAMIQUES

1 ATELIER TERRITOIRES PRÉSERVÉS

2 ATELIER TERRITOIRES HABITÉS

3 ATELIER TERRITOIRES SOLIDAIRES

Etat d'avancement de la démarche

Le PETR Causses et Cévennes a engagé en 2021, l'élaboration de son schéma de cohérence territoriale. L**es 10 et 11 mai 2021**, en présence de Madame la sous-préfète du Vigan, l'A'U et le PETR ont animé deux **séminaires «territoires en transitions»**, réunissant chaque soir plus de 40 élus et des membres du conseil de développement.

Cette forte mobilisation, a permis de croiser les regards entre la vision stratégique exprimée par les élus lors de 4 ateliers (territoires préservés - territoires habités - territoires solidaires - territoires dynamiques) et des éléments de diagnostic et de connaissances territoriales.

En septembre 2021, dans le prolongement de ces deux séminaires, des **ateliers géographiques**, réunissant élus et représentant du conseil de développement ont permis de faire émerger les enjeux spécifiques pour chaque secteur.

Un **comité technique** de lancement et de présentation d'éléments de diagnostic s'est déroulé le 28 septembre 2021 au Vigan, et la **note d'enjeux de l'Etat** a été présentée le 30 novembre 2021 à Saint-André de Majencoules. Une réunion avec les partenaires techniques (PPA) s'est tenue le 11 avril 2022.

Ce **séminaire prospectifs** du **12 mai 2022**, permet de cloturer la phase de **diagnostic** et d'engager la phase l'élaboration du **projet d'aménagement stratégique (PAS)**.

Objectifs de l'atelier « territoires dynamiques »

Chaque atelier se déroule selon deux séquences : des ateliers participatifs et des ateliers thématiques. Ils ont permi de :

- stabiliser et prioriser les enjeux du SCoT ;
- formuler les objectifs ;
- s'enrichir de retours d'éxpérience d'intervenants, internes ou externes au territoire ;
- se positionner dans une démarche prospective, pour faire émerger le modèle de développement souhaitable ;
- mobiliser et fédérer les acteurs clefs du territoire et des partenaires du PETR ;
- poser les premiers jalons de la vision stratégique ;
- partager un temps de convivialité.

SÉQUENCE 1

Atelier participatif des enjeux aux objectifs

Objectifs de l'atelier

Passer des enjeux aux objectifs en positionnant des « verbes » traduisant les ambitions du SCoT.

Animation de l'atelier

Les participants se répartissent de manière aléatoire dans les 4 salles dédiées aux ateliers et se réunissent par groupe de 4 personnes par table de travail.

Consignes de l'atelier

Chaque pétale représente une grande famille d'enjeux, à laquelle est associée un titre en gras.

1/ A partir de la liste de verbes ci-dessous, associez un verbe aux enjeux qui vous paraissent importants.

2/ Suite à ce travail, qualifiez, avec un verbe, le titre de la famille d'enjeux en gras.

Vous pouvez rajouter / proposer :

> des verbes, qui vous semblent plus adaptés (liste non exhaustive)

> des enjeux et une famille d'enjeux (pétale vide), si selon vous, certains sont manquants.

Vous pouvez aussi faire le choix de ne pas qualifier certains enjeux, si ces derniers ne vous paraissent pas pertinents.

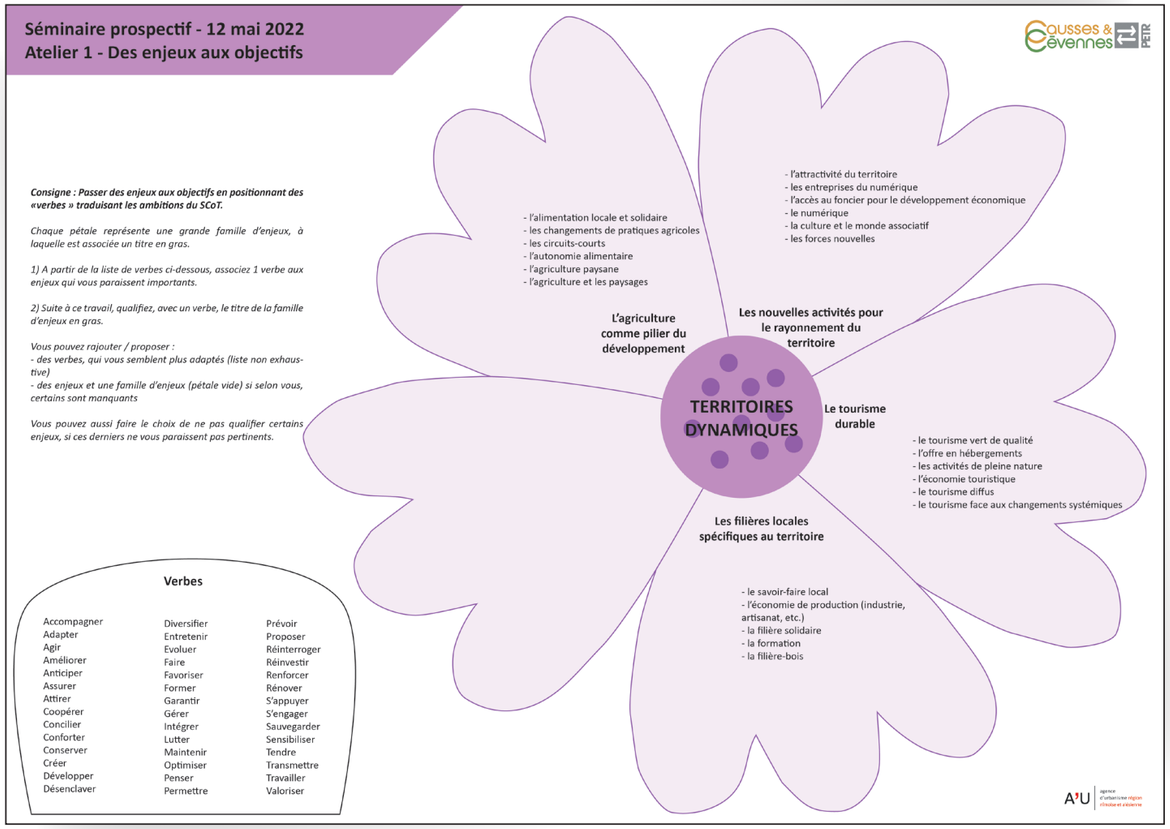

Méthodologie du tableau

Ont été renseignés uniquement les propositions d'enjeux qualifiées par un verbe. Les enjeux en gras ont été rajoutés. Les propositions en violet sont communes aux deux tables.

1

Intégrer / travailler l'agriculture comme pilier du développement

- Encourager l'alimentation locale et solidaire et les circuits courts
- Accompagner/Anticiper les changements de pratiques agricoles
- Renforcer l'autonomie alimentaire
- Diversifier l'agriculture paysanne
- Intégrer l'agriculture et les paysages

S'appuyer sur les nouvelles activités pour le rayonnement du territoire

- Gérer l'attractivité du territoire
- Permettre (l'accueil) des entreprises du numérique et le numérique
- Débloquer l'accès au foncier pour le développement économique
- Renforcer la culture et le monde associatif
- S'appuyer sur les forces nouvelles

Garantir le tourisme durable

- Favoriser le tourisme vert de qualité et le tourisme diffus (entendu comme micro-hébergements)
- Gérer les activités de pleine nature
- Diversifier l'économie touristique
- Anticiper le tourisme face aux changements systémiques

Réinvestir les filières locales spécifiques au territoire

- Réinvestir le savoir-faire local
- Réinterroger l'économie de production (industrie, artisanat, etc.)
- Optimiser la filière solidaire
- Développer la formation
- Diversifier la filière bois

2

L'agriculture comme pilier du développement

- Favoriser l'alimentation locale et solidaire
- Développer les circuits courts
- Adapter les (changements de) pratiques agricoles
- Développer l'autonomie alimentaire
- Favoriser l'agriculture paysanne
- Réinvestir l'agriculture et les paysages

Les nouvelles activités pour le rayonnement du territoire

- Développer/renforcer l'attractivité du territoire
- Permettre (l'accueil) des entreprises du numérique
- Développer le numérique
- Gérer l'accès au foncier pour le développement économique
- Entretenir/ Renforcer la culture et le monde associatif
- Attirer les forces nouvelles

Le tourisme durable

- Développer le tourisme vert de qualité
- Faire évoluer l'offre en hébergement
- Gérer les activités de pleine nature
- Renforcer l'économie touristique
- Coopérer (avec) le tourisme diffus (entendu comme micro-hébergements)
- Sécuriser, adapter le tourisme face aux changements systémiques
- **Gérer la saisonnalité et les flux touristiques**
- **Mettre en cohérence les projets d'équipements touristiques (mutualisation)**

Les filières locales spécifiques au territoire

- Valoriser, maintenir le savoir-faire local
- Développer l'économie de production (industrie, artisanat, etc.)
- Maîtriser/ Renforcer la filière solidaire
- Développer / adapter la formation
- Agir/Maîtriser/Développer la filière bois
- **Accompagner / Maintenir l'économie de production industrielle**

Les enjeux les plus qualifiés/priorisés par grand thème

L'agriculture comme pilier du développement

L'ensemble des enjeux ont été considérés comme importants à traiter. Les verbes utilisés par les participants ne sont pas contradictoires, traduisent les mêmes intentions et vont dans le sens du développement pour l'ensemble des items.

Les nouvelles activités pour le rayonnement du territoire

Les enjeux ont tous été traités par les participants. Il est intéressant de remarquer que certains sont très contradictoires, notamment ceux qui relèvent du foncier : Débloquer vs Gérer l'accès au foncier, et de l'attractivité du territoire : Renforcer vs Gérer. Les autres enjeux vont dans le même sens.

Le tourisme durable

Seule l'offre d'hébergement n'a pas été qualifiée sur une table. Les qualificatifs des autres enjeux vont dans le même sens. Deux enjeux ont été rajoutés en lien avec la mutualisation des infrastructures touristiques à l'échelle du PETR et la prise en compte de la saisonnalité.

Les filières locales spécifiques au territoire

L'ensemble des enjeux ont été qualifiés. L'économie de production est en débat. Un enjeu a été rajouté par une table, pour faire de l'industrie un objectif à part entière.

En synthèse, il ressort des orientations fortes concernant

Il est à noter la convergence des points de vue sur les enjeux relatifs à :

- L'agriculture comme pilier du développement, qui doit être considérée comme un réel support pour développer l'autonomie alimentaire, locale et solidaire, via les circuits courts, en conciliant cette activité économique avec la préservation des paysages. Cela passe par la diversification et l'adaptation des pratiques agricoles.
- Le tourisme durable, qui doit être axé sur le tourisme vert, en coopérant et facilitant les échanges avec les porteurs de projets privés.
- Les filières locales, à réinvestir, valoriser et à développer, dans toutes leurs dimensions.

Pour préciser :

- L'ensemble des enjeux ont été qualifiés par les participants.
- Certains objectifs font consensus dans le choix des verbes : permettre (l'accueil) des entreprises du numérique et le numérique, entretenir / renforcer la culture et le monde associatif, gérer les activités de pleine nature, développer / adapter la formation
- A l'inverse, certains points de vue divergent, notamment sur la question du foncier : débloquer vs gérer l'accès au foncier, la question de l'attractivité du territoire : renforcer / développer vs gérer l'attractivité du territoire et la question de l'économie de production : développer vs Réinterroger l'économie de production.

Des ajouts ont été proposés :

- Développer les pratiques sportives et les infrastructures, en lien avec le tourisme (tourisme sportif).
- Gérer la saisonnalité et les flux touristiques
- Mettre en cohérence les projets d'équipements touristiques (mutualisation)
- Accompagner / Maintenir l'économie de production industrielle.

SÉQUENCE 2

Ateliers thématiques

Objectifs de l'atelier

S'inscrire dans une démarche prospective pour faire émerger la stratégie de développement du territoire.

Déroulé de l'atelier

Accueil en plénière, puis répartition des participants de manière aléatoire dans 4 salles dédiées pour assister aux interventions et nourrir les échanges.

Consignes de l'atelier

Un élu référent pour chaque axe restitue :

- les retours d'expériences positifs qui peuvent inspirer le développement du territoire.
- les grands enseignements issus des présentations.
- les grands défis à relever par le SCoT sur la thématique traitée.

Atelier « Territoires dynamiques » restitué par Irène Lebeau, élue au PETR Causses et Cévennes, maire de Dourbies

L'agropastoralisme : concilier développement du territoire et préservation du paysage

Noémie Cabannes, chargée de mission Pacte Pastoral à la CC Aigoual Cévennes Terres solidaires, est en charge de la mise en œuvre du Pacte Pastoral. Elle rappelle le contexte dans lequel cette démarche s'inscrit, à savoir dans une réelle volonté des élus de maintenir et reconquérir le pastoralisme. En effet, ces derniers sont conscients que le pastoralisme est une identité forte du territoire. Toutefois, le pastoralisme se heurte à de nombreuses difficultés, notamment l'accès au foncier, l'inadaptation du bâti à la pratique de l'élevage…A l'origine, le pacte pastoral a émané d'un groupe d'éleveurs qui ont communiqué sur leur projet. Une démarche multi partenariale s'est donc engagée, associant chercheurs de l'IRD, élus de la collectivité, éleveurs et information auprès des habitants. Une charte a été formalisée en suivant, support et point clé de la réussite de la formalisation d'un pacte, réel outil de régulation et expression d'un projet politique. Le pacte repose sur plusieurs points clés de bonnes pratiques, notamment l'encouragement à la mise en place de servitudes

et zonages pastoraux, d'appui aux installations et transmissions…Les actions portées par le pacte pastoral sont nombreuses : des actions de formations, de sensibilisation, de communication, de sécurisation du foncier, de médiations entre éleveurs et propriétaires… L'agropastoralisme revêt un aspect multithématique, ce qui permet une transposition dans les documents d'urbanisme, notamment dans les SCoT. Il s'agit notamment de la mise en cohérence des zonages des PLU, en indiçant les zonages en Ap et Np. Des STECAL peuvent également permettre l'agro pastoralisme, en proposant des solutions d'hébergement pour permettre la surveillance des bêtes. Ces quelques pistes pourraient être travaillées, notamment dans le DOO.

Les participants ont été intéressés par la démarche. Les échanges se sont articulés autour de plusieurs questionnements, notamment les leviers de la planification pour favoriser l'essor du pastoralisme et la mise en réseau des acteurs privés et publics.

Des précisions ont été apportées quant au principe de zonage pastoral. La commune de Valleraugue a en effet procédé à la mise en place d'un zonage APastoral et NPastoral pour faciliter l'activité agropastorale. Cela permet également un réel affichage politique de l'engagement dans la démarche. Concernant l'hébergement, il est rappelé que des porteurs de projets sont intéressés pour développer l'agropastoralisme, mais qu'ils sont confrontés au problème de l'hébergement à proximité. Dans ce cas, les élus communaux doivent être facilitateurs pour mettre en relation les propriétaires et les porteurs de projet, ils sont très moteurs. Au-delà de l'agropastoralisme, il serait intéressant d'appliquer cette démarche à l'ensemble des projets agricoles. Il est posé la question de la possibilité d'étendre le dispositif à la CC du Pays Viganais. En effet, l'objectif est de communiquer sur cette démarche et de sensibiliser d'autres collectivités à la mettre en place Cela revêt encore plus de sens sur la CC du Viganais, qui s'inscrit également dans le territoire du PETR. En termes d'actions, il existe également la mise en place de chemins de transhumance (Dourbies). Pour clôturer ce premier temps d'échange, les participants s'accordent à dire que ce qui est primordial dans la réussite de ce projet, c'est le partage des espaces de travail et l'importance de la communication.

Quel devenir pour la filière bois en Cévennes ?

M. Deleuze, élu référent de la charte forestière du territoire et Virginie Guyroy, chargée de missions Charte Forestière du Pays des Cévennes, présentent la démarche mise en place pour encourager la filière bois du Pays des Cévennes, dans toutes ses dimensions : climatique, risque, paysagère, économique, habitat… Les intervenants font un parallèle avec la présentation précédente : en effet, la charte forestière a la même finalité qu'un pacte. Il est avant tout co-construit, animé et partenarial. Virginie Guyroy replace dans le contexte territorial la démarche. A l'image du PETR, le Pays des Cévennes est confronté aux problématiques de la ressource en eau, du risque incendie, et du foncier morcelé, qui bloquent l'essor des projets. Sur la question des propriétés foncières, les intervenants mettent en évidence les difficultés liées au morcellement, malgré la présence de l'Office National des Forêts (ONF). La multifonctionnalité de la forêt est mise en avant. Ces espaces doivent répondre aujourd'hui au défi majeur de l'adaptation au changement climatique, qui a déjà un impact sur le territoire, notamment au niveau des châtaigniers. Il faut retenir que la charte est un réel outil partenarial d'échange, coordonné par le Pays. Elle a une durée de 3 ans, à l'issue de laquelle un bilan est établi sur les actions menées. Les porteurs de projet peuvent ainsi faire inscrire leur action dans la charte. Au bout des 3 ans, les actions peuvent évoluer au regard des objectifs passés atteints. Des perspectives intéressantes sont offertes par cette filière, notamment la filière bois énergie, au regard de la RE 2020, où le manque en bois construction se fait déjà sentir. Une expérimentation est également menée pour développer les usages de la résine, directement extraite des pins. Enfin, Virginie Guyroy présente quelques leviers permettant d'intégrer la question de la filière bois dans les SCoT, qui peuvent prendre la forme de recommandations et de prescriptions dans le DOO.

Les questionnements des participants s'articulent autour de l'accompagnement des actions de la charte, la filière bois énergie, la formation à ces métiers, l'économie au sens large. Les participants notent la similitude du contexte territorial et des problématiques rencontrées. Ils souhaitent en savoir plus sur les mesures d'accompagnement, notamment financières, aux porteurs de projet. Le Pays des Cévennes bénéficie de l'accompagnement de la CRPF, qui engage un travail avec les Associations Foncières Agricoles Autorisées et présentent la démarche aux communes intéressées. La charte impulse également des actions de formations liées aux métiers du bois. Ces actions s'inscrivent généralement sur le long terme et son reconduites d'une charte à l'autre. Une réflexion sur la mise en place d'une plateforme intercommunale de transformation de plaquette pour faire vivre l'économie du territoire est en cours. Les participants s'interrogent sur les effets de concurrence avec les autres entreprises. Il est possible de mettre à disposition, via une location, la plateforme et d'accompagner les porteurs privés. Les participants sont ravis d'avoir pu bénéficier du retour d'expérience du Pays des Cévennes et font le parallèle avec le projet de charte en cours de réflexion.

Mme Lebeau, élue rapporteur, maire de Dourbies, remercie les intervenants pour la qualité de leurs prises de paroles et la mise en perspective de ces actions dans le contexte d'élaboration du SCoT. Elle fait la synthèse des deux présentations et échanges qui ont été tenus en commençant par l'agropastoralisme. L'agropastoralisme est une réelle opportunité de développement pour le territoire. Aujourd'hui institué à l'échelle de la CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, le dispositif aurait un intérêt à être étendu. Il faudrait ainsi mettre le focus sur les activités d'élevage et inciter fortement au travail partenarial, qui est la clé de réussite.
Concernant la filière bois, Mme Lebeau voit l'intérêt d'une telle démarche pour le PETR, notamment sous l'angle économique. En effet, la filière bois est un réel levier de création d'emplois. Son développement pourrait permettre des retombées économiques intéressantes pour le territoire. La question du changement climatique est également un enjeu fort. La mise en réseau et les démarches partenariales constitueront de vrais leviers pour mettre en œuvre les projets.

DU DIAGNOSTIC AU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Les principales étapes

ANALYSER LE TERRITOIRE

Pré-diagnostic > Diagnostic > Enjeux

Séminaire élus
10 - 11 mai 2021

Note enjeux
Etat

3 ateliers géographiques
Septembre 2021

Comité technique
10 sept. 2021

Réunion PPA
11 avril 2022

DÉFINIR LES GRANDS AXES ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectifs scénarios > Choix d'un modèle de développement > Objectifs chiffrés

Séminaire prospectif

Sylvie Pavlista
Présidente du PETR Causses et Cévennes

Daniel Zeberko
Régis Valgalier
Vice-Présidents référents sur le SCoT

ont le plaisir de vous convier :

Jeudi 12 mai 2022
Le Vigan, salle Lucie Aubrac

Quelle vision stratégique en 2040 pour le SCoT Causses et Cévennes ?

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique qui fixe le cap sur 20 ans. Il est décliné à savoir du cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles notamment celles certifiées sur les qualifiées d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'environnement, d'agriculture, d'aménagement commercial, d'énergie et d'aquatique l'ensemble d'un projet de territoire. Aujourd'hui les acteurs ici sont appelés lors de ce séminaire pour contribuer à la réflexion et d'un projet de territoire. Ce séminaire réunira : élus du PETR, partenaires associés à la démarche et Conseil de développement.

Après une première phase de partage du diagnostic et des enjeux du SCoT, il convient maintenant de se tourner vers la construction du projet d'aménagement stratégique (PAS).

> Construire la vision stratégique.

> Définir l'ambition du projet.

> Partager les objectifs du SCoT.

> Identifier les perspectives souhaitables non souhaitables pour le territoire.

PARTAGER LES ORIENTATIONS

Déclinaison du PAS > Orientations du DOO

Construire les règles du DOO avec les comités de rédaction

CONCLUSION DE L'ATELIER

Les questionnements suivants ont été soulevés par les participants :

Quels outils existent pour développer et encadrer l'activité agricole ?

Quels leviers de planification mobiliser pour développer l'économie globale ?

Comment faciliter le travail partenarial et la mise en œuvre des actions économiques ?

Comment faire vivre l'économie du territoire et mener une politique forte en matière d'action économique ?

Comment valoriser nos ressources de façon durable pour permettre des retombées économiques importantes en matière d'emplois et d'activités ?

Planification

Filière

Accompagnement

Multifonctionnalité de la forêt

Travail partenarial

Formation

Espaces dédiés

Horizon 2040

« Engager un véritable travail partenarial avec tous les acteurs du territoire. »

« Valoriser nos ressources à l'échelle du PETR. »

Causses & Cévennes PETR

Matthieu Eybalin
Coordinateur PETR
Causses et Cévennes
m.eybalin@petr-causses-cevennes.fr

A'U

Caroline BUADES
Chargée de missions Planification - Urbanisme réglementaire
04 66 29 27 43
caroline.buades@audrna.com

Conception et réalisation : A'U / Juin 2022
Crédits photos : A'U et PETR Causses et Cévennes